

L'inclusion scolaire : Une bien belle idée mais que dit le réel ???

loi de 2013

La loi de 2013 met en place le **principe d'inclusion scolaire**. Il s'agit maintenant d'inclure TOUS les élèves dans l'école ordinaire. « *Ce n'est pas à l'élève de s'adapter au système mais au système de s'adapter aux spécificités des élèves.* » Najat Vallaud-Belkacem.

L'avantage de cette loi est la **proximité** d'un accueil pour les élèves à « *Besoins éducatifs particuliers* », permettant à première vue aux parents d'enfants handicapés de pouvoir aller travailler, d'avoir une indépendance financière, de se libérer du temps libre...

Mais si on gagne en proximité, gagne-t-on en qualité ?

Cette loi de 2013 sous-tend l'idée que rien n'existait avant. Qu'en est-il réellement ?

AVANT 2000

IME créés en 1989, au nombre de 1300 en France. Ils disposent d'un personnel professionnel pléthorique (8 catégories de personnel spécialisés sur le plan éducatif et pédagogique) et, auxquels s'associent un pôle para-médical, social et thérapeutique (psychologue)...

Elèves/classe : entre 7 et 12
Coût moyen 44 000€/an/l'élève

ITEP au nombre de 485 en France. Ils prennent en charge les élèves aux problèmes psychologiques.

Elèves/classe : entre 7 et 12
Coût moyen 49 000€/an/l'élève

SEGPA et **EREA**

accueillent les élèves de la 6e à la 3e qui présentent des difficultés scolaires importantes avec un effectif réduit.

Elèves/classe : entre 12 et 15

Coût « Elève ordinaire »

7 000€/an en primaire - 10 000€/an en secondaire

APRES 2000

RASED suite à la loi sur l'intégration scolaire 2005. Enseignants spécialisés et psychologues dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles primaires en grande difficulté.

Dès 2007/2008, ils sont progressivement réduits de leur personnel. Ils restent encore implantés dans certaines « zones d'éducation prioritaires ».

ULIS (ex CLIS).

Dispositifs et non des structures (*contrairement aux EREA et aux IME*) qui accueillent des élèves en situation de handicap avec un effectif réduit (12 élèves)

Ces élèves sont inclus en classes ordinaires surchargées

Elèves/classe : Collège : 26 à 28 - Lycée général : 30 à 35

AESH-AVS : Accompagnant pour palier au déficit d'encadrement que l'école de l'intégration (2005) puis de l'inclusion (2013) génère en comparaison aux structures existantes des IME/ITEP/SEGPA/EREA,

Payé 850€ net/mois depuis 2022
Formation : 60h/an (-15 jours/an) alors qu'un moniteur éducateur d'IME a une formation diplômante de 2 ans et un éducateur spécialisé de 3 ans

CONSTAT

Les places en établissements spécialisés (IME, ITEP, SEGPA) tendent à diminuer au profit de l'inclusion en classe ordinaire. Ces établissements (sauf SEGPA) sont financés par l'Assurance maladie, c'est-à-dire nos cotisations, notre salaire socialisé. C'est donc une attaque directe contre la Sécurité sociale et notre système de SOLIDARITE.

Si, avec l'école ordinaire, on gagne en proximité, on perd en qualité faute de moyen. Ce système contribue à mettre sous tension les élèves à besoins particuliers, les élèves ordinaires et les professionnels qui se retrouvent surchargés (réunions et dossiers). Le regain de positivité mis en avant dans cette réforme (lutter contre les discriminations, pour l'égal accès de tous à l'école) est un leurre qui contribue à démanteler l'existant pour élaborer un système à moindre coût, qui ne répond pas à l'enjeu de l'inclusion.



+infos